

**Procès-verbal
de la 58^e assemblée générale
du vendredi 24 octobre 2008
à la Salle communale à Jongny**



1. Ouverture de la 58^e assemblée générale par le président

A 9 heures 30, M. Christian Richard, président, ouvre la 58^e assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, à la Salle polyvalente à Jongny, et salue la présence des invités :

- Mme Florence Siegrist, préfet du district de Riviera-Pays-d'En Haut
 - M. Serge Jacquin, syndic de Chardonne
 - M. Claude Genton, syndic de Jongny
 - Mme Nicole Grin, secrétaire générale de l'Union des Communes vaudoises
 - M. Eric Golaz, chef de service, Service des Communes et relations institutionnelles, (SeCRI)
 - M. Sylvain Jacquenoud, chef de section des droits politiques au SeCRI
 - M. David Equey, adjoint au SeCRI
 - Les représentants des associations professionnelles suivantes :
 - ACVBC Association cantonale vaudoise des boursiers communaux
 - ACAS Association vaudoise des préposés ACAS
 - AVDCH Association vaudoise des préposés au contrôle des habitants
 - M. Louis Ducraux, ancien président et membre d'honneur de l'AVSM
 - M. Jacques Bertoliatti, ancien président et membre d'honneur de l'AVSM
 - M. Jean-Marc Nicod, ancien président et membre d'honneur de l'AVSM
 - Les représentants de la presse
 - Ainsi que la totalité du personnel administratif de la Commune de Jongny.
- Le Président procède à une minutes de silence en mémoire des collègues secrétaires disparus cette année.

2. Présentation du district de Riviera-Pays-d'En-Haut, par Mme le Préfet

En préambule, Mme le Préfet rappelle l'importance du métier de secrétaire municipal, puisque ce métier ressemble au nom de la salle qui accueille les participants : polyvalent-e-s.

Les secrétaires sont :

- La mémoire
- La connaissance du terrain.

Mme le Préfet présente ensuite le district de Riviera-Pays-d'en-Haut. Ce district compte 13 communes. Il comprend différentes activités : industrielles, de service, de viticulture et de tourisme. Ce district est divers, varié disposant de nombreuses facettes. Mme le Préfet souhaite aux participants une excellente Assemblée au milieu de ces paysages superbes.

3. Présentation des Communes de Chardonne-Jongny, par MM. les Syndics Claude Genton & Serge Jacquat

M. Claude Genton, syndic de la commune de Jongny, souhaite la bienvenue aux membres de l'Association et présente de fort belle manière sa Commune (1'470 habitants sur 216 hectares), l'une des plus petites du district. La commune est née en 1816 lors du partage de la paroisse de Corsier. La commune est devenue une commune résidentielle, il ne reste plus que 2 ou 3 exploitations agricoles.

La Commune dispose de :

- Un complexe scolaire
- Un centre de formation
- Un café-restaurant

Il n'y a pas de commerce.

M. Serge Jacquin, syndic de la commune de Chardonne, souhaite la bienvenue aux membres de l'Association et présente de fort belle manière sa Commune (2'850 habitants sur 1'000 hectares qui vont du Lac Léman, 385 m au Mt-Pèlerin, 1'080 m). Le vignoble couvre 110 ha. La commune en possède 3 ha. Il y a 15 familles de vigneron. Au niveau tourisme, se trouve sur le territoire de la commune la station du Mont-Pèlerin et l'Hôtel Mirador-Kempinski. Les 2'850 habitants sont répartis entre :

- 1'500 Chardonne
- 1'000 Mont-Pèlerin.

4. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 5 octobre 2007 à Bussigny-près-Lausanne.

Chacun a reçu ce document, signé Giancarlo Stella, secrétaire aux p.-v., document qui pouvait être téléchargé depuis le site de l'AVSM (www.avsm.ch). Il est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport du comité.

M. Christian Richard procède à la lecture de son rapport :

*« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,*

Comme à son habitude, le rapport de votre comité est confié à votre serviteur. Cette année et comme à l'accoutumée, je remercie en particulier tous les membres de mon comité qui se dévouent corps et âmes à mon service...non je plaisante pour le bien de l'Association.

Votre Comité, suite à l'élection de l'année dernière, se décompose comme suit :

*Richard Christian, Président
Claire-Lise Cruchet, Secrétaire de l'Association
Pierre-André Dupertuis, Vice-Président et responsable des cours
Caissière : Sylvie Monnier*

*Secrétaire au PV : Giancarlo Stella
Site Internet : Pascale Joray
Point commune : Viviane Potterat*

Cette année le rapport se présentera sous la forme d'un résumé de nos activités depuis notre dernière assemblée générale à ce jour.

Le 24 octobre 2007, soit 1 année jour pour jour, le Conseil d'Etat avalise la reconnaissance du Diplôme inter-cantonal de cadre en administration communale ce qui constitue l'aboutissement du travail de votre comité et surtout celui de notre collègue Giancarlo Stella.

La gestion de cette formation est confiée à une commission de perfectionnement qui est chargée de l'organisation, de l'exécution et du suivi des cours de base. Deux membres de l'AVSM en font partie, à savoir Giancarlo Stella et Andres Zähringer de Prangins.

Le comité s'est réuni à trois reprises en début d'année 2008, le 31 janvier à Morges, le 13 mars 2008 à Chardonne, le 24 avril à Trélex. Le 4 avril 2008 marque un tournant dans l'organisation de notre Association, en effet, notre Comité s'est approché du SECRi pour finaliser la création d'une plateforme de coordination entre l'administration cantonale et les administrations communales. Ce qui est chose faite aujourd'hui, et la plateforme s'est réunie à 3 reprises, le 4 avril, le 6 juin et le 12 septembre, la prochaine étant agendée au 28 novembre 2008. Je remercie infiniment Monsieur Golaz d'avoir permis la mise en place d'une telle structure oh combien bénéfique pour notre Association. Cette étroite collaboration permet de définir rapidement les besoins de nos membres pour les différents cours organisés chaque année. Nous avons parlé du rôle des Préfets lors des visites des communes. Une rencontre avec le corps Préfectoral a eu lieu le jeudi 4 septembre à Gollion. Les Préfets sont tout à la fois les garants du fonctionnement des communes vis-à-vis de l'Etat et des interlocuteurs réguliers des secrétaires municipaux dans leurs tâches quotidiennes. Pour une première rencontre, les points suivants ont été abordés :

- 1. Le problème de la double loyauté dans certaines communes*
- 2. Organisation par le Préfet de réunions avec l'ensemble des Secrétaires municipaux*
- 3. Matériel nécessaire à une bonne exploitation de l'administration communale*

La date du 24 avril met également fin à une dette récurrente du débiteur CD qui s'est acquitté de son dû. Point à la ligne.

Le jeudi 19 juin 2008 a eu lieu la rencontre annuelle avec nos collègues boursiers. Le comité s'est ensuite réuni encore à deux reprises pour la mise sous pli des convocations des cours et de l'assemblée générale. Pour les cours annuels ce ne sont pas moins de 309 personnes qui se sont inscrites les 16 et 18 septembre 2008. Quelques points sont encore à corriger dans le choix des orateurs mais dans l'ensemble la formule plaît. Nous sommes bien entendu disposés à recevoir toutes nouvelles propositions pouvant améliorer le concept.

Pour la session qui a débuté cette année 2008, concernant le diplôme intercantonal de cadre en administration communale, nous avons 43 inscriptions qui se répartissent comme suit : 20 personnes à Neuchâtel et 23 personnes à Vevey, dont 17 vaudois et un membre du comité, Mme Cruchet. Joli succès.

Autre sujet en stand by, le classeur bleu, comprenant des instructions de travail et des explications à l'attention des Secrétaires municipaux qui été évoqué avec le SECRi. Après discussion il s'avère que Mme Palagi est à disposition pour mener cette refonte avec notre Comité. Je réitère donc l'appel de 2006 et prie toutes les personnes encore en activité de s'annoncer auprès de Monsieur Dupertuis ou moi-même après l'assemblée. A l'époque Mme Kammermann s'était annoncée.

Quant au site internet, il péclote un peu par manque d'information. Nous avons émis le souhait auprès du Secrétariat général du Département de l'intérieur, d'avoir un site internet spécifique, regroupant l'ensemble des informations des divers services aux communes, et que les communes peuvent utiliser comme réel outil de travail. L'utilisation du Flux RSS maîtrisé a été évoqué. Il s'agit d'informer les utilisateurs de changements intervenus sur le site internet. De plus amples informations nous parviendront lors de la prochaine séance avec le groupe de travail du 28 novembre.

Votre comité s'est inquiété également d'ancrer dans la loi sur les communes la fonction du Secrétaire Municipal.

Et pour finir, nous avons constaté que hormis les cours annuels et le diplôme intercantonal, il serait souhaitable de mettre sur pied une formation de base à l'attention des nouveaux secrétaires municipaux entrant en fonction puisque leur formation et parcours professionnels différent passablement. Cette formation concernerait essentiellement la connaissance des institutions, la Loi sur les communes, le droit du travail et les règlements RH ainsi que l'octroi des permis de construire.

Le SECRi examine quel pourrait être le contenu minimal de cette formation ainsi que la forme sous laquelle elle pourrait être dispensée. L'AVSM de son côté pourrait encourager l'établissement d'un cahier des charges pour les SM des petites communes surtout et coacher les nouveaux pour la prise des PV et l'utilisation des outils informatiques affaire à suivre...

Voilà chers collègues un bref aperçu des tâches qui attendent votre comité et vous pouvez en convenir, les idées sont là mais c'est le temps qui manque cruellement.

Je ne saurai clore ce message sans réitérer mes remerciements à mon comité ainsi qu'à vous tous qui êtes venu nous soutenir malgré un emploi du temps toujours plus soutenu. Je vous souhaite une excellente journée dans ce beau vignoble et vous remercie de votre attention. »

*Richard Christian
Président de l'AVSM.*

6. Rapport de la Commission de vérification des comptes

Le président présente les comptes, exercices 2007-2008.

Le résultat de l'exercice est le suivant :

- charges : CHF 14'886.90
- produits : CHF 18'377.05
- bénéfice : CHF 4'519.60

Le président donne ensuite la parole à M. François Cuche, secrétaire municipal à Bussigny-près-Lausanne, pour la lecture du rapport de la commission des vérifications des comptes :

"La Commission de vérification des comptes, composée de François Cuche, de Bussigny-près-Lausanne, Michel Pethoud, de Chardonne et Eliane Morier, de Château-d'Oex, s'est réunie le 17 septembre au domicile de la caissière de l'association, Sylvie Monnier, en compagnie de cette dernière et de Viviane Potterat, membre du comité.

En préambule, nous remercions Sylvie Monnier pour son accueil et soulignons que ce travail a pu se faire dans un climat de pleine confiance. Nous avons obtenu, de la part de Sylvie Monnier et de Viviane Potterat, des réponses claires et précises à toutes nos interrogations.

Nous avons examiné les documents suivants :

- *Le bilan*
- *Le compte d'exploitation*
- *L'ensemble des pièces justificatives relatives aux deux documents précités*

Le bilan

Nous avons contrôlé les soldes du ccp et du compte bancaire sur la base des relevés postaux et bancaires. Le ccp présente effectivement un solde de fr. 23'689.30 en faveur de l'AVSM et le compte bancaire Raiffeisen affiche un solde de fr. 20'865.65, également en faveur de notre association.

Le stock de stylos apparaît au bilan pour un montant de fr. 3'522.10. Une grande partie de ce stock a été acquis l'année passée, raison pour laquelle la comptabilisation dudit stock à l'actif peut se justifier. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'il y a lieu d'amortir dans les meilleurs délais ce stock et de le faire figurer à l'avenir au bilan pour un montant de fr. 1.—. En effet, il nous semble que ces stylos, gravés de l'acronyme AVSM, ont une valeur vénale très inférieure à leur valeur d'acquisition.

Par ailleurs, la présentation du bilan n'offre pas une lisibilité optimale. En effet, de notre point de vue, il y a lieu de procéder aux changements suivants :

- *Le poste « Actifs transitoires » présente un montant de fr. 6'084.80 au crédit. Il s'agit de charges à payer en faveur des membres du comité. Il serait judicieux de faire apparaître ce montant sous « Passifs transitoires », également au crédit.*
- *La perte reportée de l'exercice 2006-2007 figure toujours dans les comptes. Ce montant aurait dû être intégré au compte capital, en soustraction, au 1er juillet 2007. De même, le bénéfice reporté de 2007-2008 devra être intégré au compte capital lors de la présentation du bilan au 1er juillet 2008.*
- *En tenant compte de ces deux dernières remarques, nous obtenons, au 30 juin 2008, des totaux égaux de fr. 48'902.05. A cette même date, les fonds propres se montent à fr. 42'817.25, soient fr. 3'490.15 de bénéfice reporté et fr. 39'327.10 de capital.*

Ces questions de présentation ne doivent toutefois pas occulter que le bilan affiche une situation tout à fait saine. Le total des créances est très faible, voire insignifiant. Hormis le passif

transitoire précédemment évoqué de fr. 6'084.80, il n'y a aucune dette au 30 juin 2008. Ce passif transitoire est par ailleurs très largement couvert par les liquidités.

Le compte d'exploitation

Nous avons procédé à de très nombreux pointages et n'avons relevé aucune anomalie. Pour ce qui est de la présentation du compte d'exploitation, nous avons une seule remarque à formuler. Ce point se rapporte à l'Assemblée générale et aux journées d'information et a déjà été relevé l'année passée. Pour ces deux événements, nous trouvons dans le compte d'exploitation uniquement le résultat net, à savoir les frais engagés ./ les sommes encaissées auprès des participants. Nous demandons à ce que les charges et les produits relatifs à ces journées soient comptabilisés séparément dans les charges et les produits.

Au niveau de l'équilibre financier qui se dégage de ce compte d'exploitation, nous pouvons relever que la situation est à nouveau tout à fait satisfaisante.

Conclusions

La commission tient à relever le sérieux et la précision avec lequel Sylvie Monnier tient les comptes de l'AVSM. Nous n'avons relevé aucune anomalie ou irrégularité : les comptes correspondent selon notre appréciation à la réalité.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et conscience en certifiant l'avoir établi sur la base des documents mis à notre disposition. Nous formulons cependant les réserves d'usage pour le cas où des faits ou documents de nature à modifier notre appréciation ne nous auraient pas été présentés.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à approuver les comptes de l'association et de nous décharger de notre mandat".

Ainsi fait à Bussigny-près-Lausanne, le 22 septembre 2008

La Commission de vérification des comptes.

7. Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 2007/2008

Suite au rapport de la commission de vérification des comptes et à sa remarque sur les journées d'information à savoir que les charges et les produits relatifs à ces journées soient comptabilisés séparément dans les charges et les produits, le Président fait une proposition :

- **Pour les comptes** : il en sera tenu compte : les charges et les produits relatifs à ces journées seront comptabilisés séparément dans les charges et les produits.
- **Pour le budget** : il ne sera indiqué que le montant que le comité pense dépenser.

La proposition est acceptée à une majorité évidente par l'assemblée.

Ensuite, l'assemblée générale décide:

1. d'adopter les comptes et la gestion de l'année 2007-2008 et le rapport de la commission de vérification
2. de donner décharge au comité et au caissier de leurs mandats respectifs pour l'année écoulée.

8. Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle pour l'exercice 2008/2009

Modifiés partiellement pour la dernière fois en 2003, les montants sont les suivants :

- cotisation CHF 40.00
- finance d'entrée CHF 10.00
- insigne CHF 7.00

Le comité propose le maintien de ces tarifs pour l'année à venir.
La proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Approbation du budget de l'exercice 2008/2009

M. Christian Richard, donne quelques explications sur les postes du budget 2008-2009.

M. Richard aborde la question de la cotisation au groupe d'accompagnement à l'IDHEAP. M. Stella rappelle les avantages de l'adhésion au groupe d'accompagnement de l'IDHEAP :

- La participation de l'AVSM donne droit à des prix spéciaux, chaque année, lors des journées romandes de politique locale, (par exemple : lors du 21 juin 2007 à Yverdon-les-Bains, le thème était le rôle des communes dans la lutte contre la précarité, en 2008 : les outils de pilotage de l'action communale).
- Elle donne droit à des prix spéciaux lors des séminaires sur 2 jours "L'évaluation des décisions communales" du 21 novembre 2008 au 22 novembre 2008 aux Rasses. Place encore disponible.
- En outre, l'AVSM peut demander la mise sur pied de formations spécifiques pour ses membres comme l'ont fait l'Association de secrétaires communaux genevois ou les associations faîtières des communes des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel ou Fribourg. Dans ce cas, l'AVSM peut proposer des thèmes de formation, les cours sont mis sur pied sous l'égide de notre association et de l'IDHEAP. L'association ne paie rien et le prix d'inscription aux cours est très bas. C'est le fonds qui finance le coût réel.

M. Richard mentionne la position du comité :

- Il est prévu de suivre la décision de l'AG d'octobre 2007 et de ne plus participer au groupe d'accompagnement de l'IDHEAP.
- Par 33 oui contre 26 non et 23 abstentions, l'AG décide de ne plus participer au groupe d'accompagnement.

Ce projet de budget 2008-2009 présente :

- charges	CHF 18'300.00
- produits	CHF 17'000.00
- excédent de charges	CHF 1'300.00

Le président fait voter le budget, il est adopté à l'unanimité.

10. Election des vérificateurs de comptes

Nouvelle commission (AG 2008) Communes de Chavornay (nouvelle)
Chardonne
Château-d'Oex

11. Nomination du président d'honneur

Ce point sera traité lors de la prochaine AG.

12. Remise des diplômes AVSM (25 ans d'activité)

Le président passe la parole à Claire-Lise Cruchet qui remet le cadeau de l'AVSM (coffret stylo) aux personnes ayant 25 ans d'activité :

- 1) M. Jean-Daniel Bezençon, Ballaigues
- 2) Mme Antoinette Viquerat, Cronay
- 3) Mme Edith Chevalley, Eclépens
- 4) Mme Elisabeth Chappuis, Oulens-sous-Echallens

13. Effectifs

Communes	Démissions	Admissions
Bottens	Allaz Marie-Thérèse	Neuhaus Alghisi Isabelle
Buchillon	Rudaz Stéphanie	Desponds Brigitte
Bussigny-près-Lausanne	Kirchhofer Jean-Claude	Cuche François
Chavannes-des-Bois	Ramseyer Liselotte	Agiez Nathalie
Method	Corset Fabienne	Voutaz Angeles
Poliez-Pittet	Carrard Sandra	Giodano Tania
Premier	Mertenat Patricia	Breton Sarah
Corcelles-Concise	Marchand Isabelle	Montefusco Anna
Sergey	Gavin Danielle	Schmid Miriam
Les Cullayes	Epitoux Sarah	Gay Caroline
Grens	Nicoud Edith	Brocher Erika
Gressy	Marchand Isabelle	Silvestri Gaby
Longirod	Mathey Michèle	Regamey Catherine
Mur	Deschamps Ariane	Baumann Sylvie
Saint-Oyens	Barraz Barbara	Coppen Pasche Anne
Saint-Sulpice	Giddey Robert	Leyvraz Yves

34 communes ne sont pas représentées au sein de l'AVSM.
Beaucoup de mutations sont intervenues durant cette année.

Admissions	Secrétaire mun.	Date :
Mutrux	Cattilaz Séverine	
Ollon	Amevet Philippe	
Avenches	Conus Lionel	01.04.2008
Dully	Blanchard Isabelle	01.01.2008
Les Cullayes	Monney Claudine	01.11.2008
L'Isles	Faine Valérie	01.10.2007
Villeneuve	Cheseaux Yvan	
Villeneuve	Bugnard Chantal	
Cudrefin	Deschamps Ariane (mur)	01.05.2008
Retraités		
Veytaux	Pfister Madeleine	
Chavannes-Renens	Gagnebin Luc	
	Amiguet Henri (décédé)	
Démissions	Secrétaire mun.	
Vevey	Croix Danielle	
Cugy	Martin Yves	
Villeneuve	Martin Yves	
Paudex	Flury Marie-Claude	
Fusions		
Mésery-Donneloye	Basset Claire-Lise	Par la fusion des communes de Mésery et Donneloye

14. Désignation du lieu et de la date de la prochaine assemblée générale

- Le 9 octobre 2009 : Corcelles-près-Payerne
- 2010 : À désigner.

15. Communications du Chef du Service des Communes et Relations institutionnelles du DINT

M. Eric Golaz, chef du Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) nous présente quelques informations :

- M. Jean-Vincent Rieder, a quitté le SeCRI, il est remplacé par M. David Equey.
- M. Sylvain Jacquenoud s'occupe du secteur de droit politique
- L'AVSM et le SeCRI ont désormais décidé de se rencontrer chaque trimestre.
But : trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les secrétaires municipaux.
- Le SeCRI va réviser la loi commune, notamment la question de la révocation des municipaux et l'ancrage de la fonction du secrétaire municipal.

- Le SeCRI va prendre position sur l'avis du droit de Me J. Haldy concernant la répartition des compétences entre la Municipalité et le Conseil communal.
L'avis de droit relève que le problème devient aigu lorsque le Conseil communal passe outre et adopte un règlement ou une décision qui n'est pas conforme au partage des compétences (Conseil communal / Municipalité) ou au droit supérieur.
- Le Canton travaille sur le site internet de l'État pour qu'il soit un outil de travail au sein des communes. (droit + information)
- Il est heureux de la collaboration entre le SeCRI et l'AVSM.

16. Propositions individuelles et divers

Il n'y a pas de proposition individuelles ni de divers.

17. Exposés

- Présentation de
 - M. Dominique Favre, chef de service de l'Office cantonal de la Viticulture - "Le Roi chasselas en Pays de Vaud"
 - M. Jean-Michel Bolay, Ingénieur ETS à l'Office cantonal de la Viticulture - "Les Terroirs viticoles vaudois"

La séance est levée à 11 h 45.

le président

le teneur du procès-verbal

Christian Richard

Giancarlo Stella